



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 3  
Absents : 2  
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-SEPT JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 JUIN 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Florian GIBIER, (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

**DEL2024-73**

**Rapporteur : Michel BELIN**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes, conformément à la nomenclature M57.

Par ailleurs, il convient également de modifier la subvention de fonctionnement allouée à l'EPIC LES CONTAMINES TOURISME afin de prendre en compte une écriture de régularisation concernant un solde de TVA non réclamé suite à la dissolution du budget OFFICE DU TOURISME de la commune en 2009.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la DM n°1 au BP 2024 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

**BUDGET PRINCIPAL  
DECISION MODIFICATIVE N° 01  
AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>				
67	673	Remboursement trop perçu loyers cabinet médical	2 200,00	
75	752	Revenus des immeubles (loyers presbytère)		2 200,00
65	657351	Subvention de fonctionnement aux GFP de rattachement	-49 450,00	
011	62876	Remboursement de frais aux GFP de rattachement	49 450,00	
65	65888	Régularisation solde TVA suite dissolution budget OT en 2009	54 932,31	
65	65736222	Subvention de fonctionnement à l'EPIC Les Contamines Tourisme	-54 932,31	
		<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>2 200,00</b>	<b>2 200,00</b>

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

Dépenses

Recevés  
SLO

ID : 074-217400852-20240627-DEL2024073-DE

Chapitre	Nature	Libellé		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
10	10226	Taxe aménagement négative	5 000,00	
10	10226	Taxe aménagement		5 000,00
204	204132	Correction imputation erronée subvention d'équipement SDIS en 2012	187 414,85	
26	266	Correction imputation erronée subvention d'équipement SDIS en 2012		187 414,85
26	266	Correction imputation erronée en 2019 sortie actions SGAT	21 550,00	
26	261	Correction imputation erronée en 2019 sortie actions SGAT		21 550,00
27	2745	Avance en compte courant SCIC La Gorge	200 000,00	
21	2128	Réalisation voie douce - phase 1 Pont des Moranches / Notre Dame de La Gorge	-200 000,00	
		<b>Total section d'investissement</b>	<b>213 964,85</b>	<b>213 964,85</b>

Michel BELIN et Michel BOUVARD ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

<b>Pour : 10</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 au budget principal 2024 telle que présentée,
- **DE MODIFIER** la subvention de fonctionnement allouée à l'EPIC LES CONTAMINES TOURISME pour un montant total de 1 145 067,69 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions de crédits ci-dessus mentionnés.

En Mairie, le 27 juin 2024  
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 27 juin 2024  
Le Maire,  
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le